

Séance extraordinaire du 16 décembre 2016**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

1.1 Constatation de l'avis de convocation.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1 Présentation du budget 2017.

2.2 Adoption du budget 2017.

2.3 Présentation du programme triennal d'immobilisation (2017, 2018, 2019).

2.4 Adoption du programme triennal d'immobilisation (2017, 2018, 2019).

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **16 décembre 2016 à 20 h** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard Gilles Robillard
Chantal Crête Odette Hébert

Monsieur Michel Lavigne, conseiller a motivé son absence.

Monsieur Jean-François David, conseiller est absent.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Une (1) personne assiste à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents et les en remercie.

1.1**Constatation de l'avis de convocation.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

1.2**Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2.**DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1****Présentation du budget 2017.**

Monsieur Jacques Maillé, Maire, présente le budget 2017.

Monsieur Jean-François David, conseiller se joint à la séance à 20 h 04.
--

2.2**Adoption du budget 2017.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'article numéro 988 du Code municipal du Québec permettant au conseil de toute municipalité locale de décréter, par règlement, que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

376-12-2016

377-12-2016

CONSIDÉRANT le règlement numéro 257 en vigueur à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le budget selon ce qui suit :

REVENUS	2017
Taxes foncières	1 770 940 \$
Service de la dette	137 000 \$
Sûreté du Québec	325 000 \$
Quote-part MRC	190 367 \$
Chemin de la Marquise	29 421 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 000 \$
Taxes pour services municipaux	312 138 \$
Services rendus aux organismes municipaux	186 550 \$
Imposition de droit et amendes	242 010 \$
Intérêts	43 000 \$
Transferts	82 327 \$
Autres revenus	54 315 \$
TOTAL DES REVENUS	3 376 068 \$

CHARGES	2017
Administration générale	863 376 \$
Sécurité publique (comprend la SQ)	559 090 \$
Transport	664 572 \$
Hygiène du milieu	505 797 \$
Santé et Bien-Être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	337 500 \$
Loisirs et culture	183 453 \$
Frais de financement et d'investissement	30 818 \$
Dette à long terme et affectations	231 462 \$
TOTAL DES CHARGES	3 376 068 \$

TAUX DE TAXATION

Valeurs imposables (au 28 septembre 2016) :	389 300 000 \$
Taxes foncières	0,4549 /100 \$
Service de la dette	0,0352 /100 \$
Quote-part MRC	0,0489 /100 \$
Réfection des chemins	0,0551 /100 \$
Chemin de la Marquise Quote part 25 %	0,0019 /100 \$
TOTAL	0,5960 /100 \$

QUE pour obtenir les revenus ci-haut mentionnés, le conseil municipal décrète que les taux et les tarifs suffisants soient établis afin de donner effet à la présente résolution;

QUE pour rencontrer les obligations réglementaires (règlements d'emprunts) les présents taux soient établis.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 3

CONTRE : 2

Adoptée la majorité

c.c. Trésorerie

2.3**Présentation du programme triennal d'immobilisation (2017, 2018, 2019).**

Monsieur Jacques Maillé, maire, présente le programme triennal d'immobilisation (2017, 2018, 2019).

2.4

378-12-2016

Adoption du programme triennal d'immobilisation (2017, 2018, 2019).

CONSIDÉRANT les projets du conseil en immobilisation pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2017-2018-2019.

TITRE		2017	2018	2019
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
	Informatique	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
	Salle communautaire	616 000 \$	0 \$	0 \$
	Mairie	1 100 000 \$	0 \$	0 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
	Équipements	0 \$	10 000 \$	10 000 \$
	Bornes sèches	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
	Pinces de désincarcération	0 \$	25 000 \$	0 \$
	Caméra thermique	0 \$	0 \$	10 000 \$
VOIRIE				
	Chemins, ponceaux	407 000 \$	265 000 \$	265 000 \$
	Achats de quais	9 000 \$	0 \$	40 000 \$
	Glissières baie Creuse	0 \$	0 \$	20 000 \$
	Bacs de compostage	0 \$	45 000 \$	0 \$
TOTAL		2 137 000 \$	370 000 \$	370 000 \$

TITRE	2017	2018	2019
SOURCES DE FINANCEMENT :			
RÉFECTION DES CHEMINS	215 000 \$	215 000 \$	215 000 \$
SUBVENTION – FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS	404 000 \$	0 \$	0 \$
SUBVENTION – FONDS MUNICIPAL VERT	550 000 \$	0 \$	0 \$
SUBVENTION – MTQ PISTE CYCLABLE	35 000 \$	0 \$	0 \$
TAXES D’ACCISES	107 000 \$	0 \$	0 \$
SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE VOIRIE	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
DROITS CARRIÈRES ET SABLÈRES	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
TRANSFERT DU FONCTIONNEMENT	14 000 \$	105 000 \$	105 000 \$
FONDS AFFECTÉ – CENTRE COMMUNAUTAIRE	212 000 \$	0 \$	0 \$
RÈGLEMENT D’EMPRUNT – MAIRIE	550 000 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	2 137 000 \$	370 000 \$	370 000 \$

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 3

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c.c. Trésorerie

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un (1) citoyen partage des commentaires et pose des questions.

4.

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

379-12-2016

Levée de l’assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 20 h 44.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier